

X

Venado, le 17 août 1866.

Monsieur le maréchal,

Après avoir mis à l'ordre la contre-marche du corps sur Matchuala, tous les officiers belges de mon régiment, ceux qui, ayant sollicité des prolongations de congés, n'ont pas reçu de réponse, apprenant au contraire que notre gouvernement les refusait, de même que ceux qui ne veulent pas dépasser le terme de leur congé de deux ans, tous viennent de signer, et de me remettre la lettre ci-jointe.

J'ai répondu à ces messieurs que, quelles que puissent être leurs obligations vis-à-vis leurs corps en Belgique, je ne pouvais ni suspendre l'exécution du mouvement prescrit par Votre Excellence, ni leur donner en masse des congés provisoires; que tout ce que je pouvais faire, c'était de soumettre leur dé-marche au jugement de Votre Excellence.

Si ces messieurs quittent le régiment, je prie Votre Excellence de vouloir bien me diriger avec le régiment sur Mexico, où, avec ses éléments, je pourrai le réorganiser et former une garde de 900 hommes, qui serait pour Leurs Majestés un soutien sérieux dans les événements graves qui se préparent.

Je ne dois pas cacher à Votre Excellence que l'introduction d'officiers français dans le corps amènerait inévitablement une prompte désorganisation. Les dernières nouvelles d'Europe, les bruits d'annexion ont échauffé, à tort ou à raison, les esprits; et en déclarant cet état de choses à Votre Excellence, j'ai la confiance que le jugement profond du commandant en chef appréciera combien de pareilles rumeurs sont de nature à mettre en émoi le sentiment de nationalité des soldats.

Les excellents sous-lieutenants et sous-officiers du corps, avec

quelques capitaines autrichiens, constitueraient des cadres aussi solides que ceux qui disparaîtraient.

Agréé, monsieur, etc.

Le colonel,
VAN DER SMISSEN.

XI

Vienne, le 2 avril 1867.

Monsieur le maréchal,

La lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 29 janvier, me crée le devoir de vous exprimer, monsieur le maréchal, mes sincères remerciements de la bienveillante appréciation que Votre Excellence a bien voulu accorder aux faits d'armes du corps austro-mexicain.

L'armée autrichienne, de laquelle ce corps est issu, se réjouira de la haute distinction conférée à ses camarades, et se rappellera toujours avec satisfaction qu'il leur fut donné de servir sous vos ordres et à côté des valeureux soldats de la France.

Veillez, monsieur le maréchal, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de la guerre.

XII

NOTE DE VENTE D'ARMES.

Dans son numéro du 13 février courant, le *Courrier du Mexique* a publié, d'après le journal officiel, un communiqué duquel il résulterait que le corps expéditionnaire aurait vendu des particuliers, avant son départ de Mexico, des armes, des munitions et des projectiles, au sujet desquels l'autorité militaire a cru devoir prendre des mesures de police et de sûreté.

Les renseignements qui ont motivé ces mesures sont entièrement inexacts, et les cessions faites par l'armée française ne

sont de nature à donner lieu à aucune mesure de précaution de la part du gouvernement. L'armée a cédé à un honorable habitant de Mexico, pour la garde de ses propriétés, quarante fusils doubles d'un modèle particulier, qui ne peuvent être considérés comme armes de guerre, et un très minime approvisionnement de cartouches pour ces mêmes armes. A cette seule exception près, l'armée française n'a vendu ni une arme, ni une cartouche, ni un projectile, ni aucune quantité de poudre à aucun particulier. Il est de notoriété publique dans la ville, et le gouvernement en a très certainement connaissance, que toutes les cartouches, les munitions de toute espèce, les poudres et les projectiles jugés inutiles à l'armée pour la suite de ses opérations * ont été détruits ou mis hors de service avant l'évacuation de Mexico. Les projectiles ont été brisés, les balles ont été refondues en saumons, et c'est dans cet état qu'ils ont été livrés au commerce comme matières brutes, impossibles à utiliser immédiatement pour le service militaire. L'armée n'a vendu sans transformation que des objets d'un usage général, et dont le commerce se fait librement dans toutes les parties de l'empire. Elle a usé en cela de son droit naturel, tout en évitant de fournir à qui que ce soit les moyens de troubler l'ordre public. Rien ne motiverait donc les mesures de rigueur qui pourraient être prises envers les personnes intéressées dans ces ventes. Rien n'a été fait qui puisse les priver de la protection des lois, et, pour les étrangers, de celle de leurs nations respectives.

XIII

Ce pamphlet est un échantillon choisi parmi ceux qui ont été affichés lors de la retraite de notre armée.

* On entend l'armée française, car tout ce qui appartenait au gouvernement mexicain, pour le service de l'armée, lui a été délivré en parfait état dans toutes les places; les procès-verbaux en font foi.

4 janvier 1867.

Les habitants du district de Santiago Paltanulan (Jalapa) ont décidé en réunion populaire de dresser la présente manifestation, dans laquelle ils expriment leurs véritables sentiments, qui sont de manifester dès à présent à l'Empereur de la France que son armée expéditionnaire de Mexico a entièrement accompli les désirs et les vues du monarque, sans être arrêtée par des considérations d'aucune espèce, comme elle le fit la première fois en rompant les préliminaires de la Soledad. Après le siège de Puebla, on s'est servi des prisonniers pour donner à Marquez et à Miramon tous les moyens et secours, pour qu'ils pussent consommer la ruine de leur patrie; puis, avec leur influence et celle de Saligny, d'Almonte, on a créé une assemblée de notables criminels, qui, par paroles et faits, nous déclarèrent impérialistes, « levant des actes, ou arrachant aux autorités avec la pointe des baïonnettes, » ainsi que l'a fait Galvez (le général), qui a fait fusiller cinq individus à Tlaçalalan, parce qu'ils résistèrent à reconnaître l'empire

L'armée française, avec sa fabrique d'empires, a acquis l'admiration du monde, comme on le verra sous peu. Nous autres, Indiens du sol mexicain, ne pouvons moins que de montrer notre gratitude pour l'empire qu'on nous a si généreusement octroyé.

Suivent les signatures :

JUAN MEJIA, FÉLIX MARIN, ALAJO DURAM.
SANCHEZ, JUAN PABLO, MIGUEL MENDEZ.

XIV

Réponse au MONITEUR OFFICIEL, publiée par le journal le TEMPS, au sujet de l'entrevue de Saint-Cloud

« D'abord, le *Moniteur* parle à tort des conversations de Saint-Cloud : je n'en ai indiqué qu'une seule. Il y en a eu une seconde

en effet, au Grand-Hôtel, et j'ai lieu de croire qu'elle n'a pas été beaucoup plus amicale que la première.

« Après l'échec de M. Almonte, ambassadeur extraordinaire du Mexique qui fut suivi de la rupture du traité de Miramar, comme l'atteste lui-même notre gouvernement, dans sa *note à Maximilien*, en date du 31 mai 1866, l'impératrice Charlotte fut envoyée auprès de l'empereur Napoléon, afin d'obtenir des hommes, de l'argent et le rappel du maréchal Bazaine.

« A son départ pour la Vera-Cruz, l'impératrice refusa publiquement de naviguer dans un canot de notre marine, sous pavillon français.

« A Paris, elle demanda l'hospitalité à un hôtel.

« A son arrivée, elle reçut M. Drouyn de Lhuys, qui, avec toute sa courtoisie, comme le constate la propre déclaration de ce ministre à M. John Hay, chargé des affaires des États-Unis (16 août 1866), reproduite dans le livre bleu, lui signifia que le *plan arrêté précédemment par le gouvernement de l'empereur serait exécuté comme il avait été dit.*

« L'audience de Saint-Cloud, difficilement obtenue de l'empereur Napoléon par l'impératrice Charlotte, *n'a en rien modifié*, comme l'affirme cette même dépêche diplomatique, *les résolutions déjà prises.*

« Peut-on admettre un seul instant que l'impératrice Charlotte, exaltée par un douloureux voyage, soit sortie satisfaite de cette entrevue sans témoins; et qu'à des refus nettement articulés, la malheureuse princesse, déjà irritée par l'abandon des Tuileries, n'ait pas répondu par des *récriminations plus ou moins vives?*

« A défaut d'autre preuve, qu'il ne convient pas de mettre aujourd'hui en lumière, je laisse l'opinion publique juge entre le démenti du *Moniteur* et la logique inexorable des faits.





